

Réouverture des 5 déchetteries de Dijon Metropole à compter du 27 avril : les conditions d'accès

A compter du **lundi 27 avril**, les cinq déchetteries seront de nouveau ouvertes **aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole**, et ce aux horaires habituels. Afin de fluidifier les dépôts et limiter le nombre d'usagers sur les sites un système d'accès est mis en place. Le principe est simple, il suffit de vous référer à votre plaque d'immatriculation :

- si le nombre figurant sur votre plaque est pair, vous pouvez accéder à la déchetterie les jours pairs,
- si le nombre figurant sur votre plaque est impair, vous pouvez accéder à la déchetterie les jours impairs.

DANS LA PRATIQUE

Quelques exemples concrets à partir de plaques d'immatriculation fictives :

Nouvelles plaques

Véhicule A : ZZ-235-ZZ

Véhicule B : LM-772-AB

Anciennes plaques

Véhicule C : 123 SK 21

Véhicule D : 452 FC 21

La règle est simple :

Le « 27 » du mois (jour impair), seuls les véhicules A et C ont le droit de se rendre en déchetteries.

Le lendemain – « 28 » du mois – c'est l'inverse : les voitures B et D pourront accéder aux déchetteries de la métropole.

IMPORTANT

Dans un premier temps pour faciliter les missions des agents d'accueil, les véhicules utilitaires, ainsi que les véhicules de plus de 1,9 mètre ne seront pas acceptés dans les déchetteries.

QUELQUES REGLES A RESPECTER

Cette période nous impose de respecter quelques règles :

- Ne vous rendez dans les déchetteries que si nécessaire
- Munissez-vous de l'attestation de déplacement dérogatoire en ayant pris le soin de cocher la case « déplacement pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et à des achats de première nécessité ».
- Pas plus de 2 personnes par véhicule
- Port du masque et de gants recommandé
- Maintien d'une distance de sécurité d'au moins 1,5 mètre avec les agents d'accueil et les autres usagers
- Un filtrage et un contrôle d'accès seront opérés à l'entrée de chaque déchetterie
- Ne pas s'attarder sur le site
- Les agents d'accueil ne pourront pas aider à porter les déchets
- Respectez les consignes données sur place
- Faites preuve de patience

Seul le respect de ces consignes nous permet d'assurer la continuité du service public

LES HORAIRES VALABLES JUSQU'AU 03 MAI 2020*

Déchetterie de Dijon : Chemin de la Charmette (accès depuis la rue Alexander Fleming)

Lundi au jeudi : 9h -12h / 14h – 18h

Vendredi : fermé (férié)

Samedi : 9h – 19h (non stop)

Dimanche : 9h – 13h

Déchetterie de Quetigny : Bd de la croix Saint-Martin (près des jardins familiaux)

Lundi au jeudi : 9h -12h / 14h – 18h

Vendredi : fermé (férié)

Samedi : 9h – 19h (non stop)

Dimanche : 9h – 13h

Déchetterie de Longvic : Rue Jules Guesde (près de la station d'épuration Dijon-Longvic)

Lundi au jeudi : 9h -12h / 14h – 18h

Vendredi : fermé (férié)

Samedi : 9h – 19h (non stop)

Dimanche : 9h – 13h

Déchetterie de Chenôve : Rue de Longvic (derrière la zone commerciale les Géants)

Lundi au jeudi : 9h -12h / 14h – 18h

Vendredi : fermé (férié)

Samedi : 9h – 19h (non stop)

Dimanche : 9h – 13h

Déchetterie de Marsannay-la-Côte : Chemin rural n°15, dit chemin aux vaches

Lundi au vendredi : 9h -12h / 14h – 17h

Vendredi : fermé (férié)

Samedi : 9h – 18h (non stop)

Dimanche : 9h – 13h